

## CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2010-2011

RB

### Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

#### Procès-verbal de la réunion du 27 septembre 2011

#### ORDRE DU JOUR :

1. Prolongation de la mission OMP K-FOR au Kosovo
2. Information par M. Jean-Marie Halsdorf, Ministre de la Défense sur le Conseil informel de Défense de l'Union européenne des 22 et 23 septembre 2011 et sur la préparation de la réunion ministérielle des Ministres de la Défense de l'OTAN les 5 et 6 octobre 2011

\*

Présents : M. Marc Angel, Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. Félix Braz, M. Ben Fayot, Mme Marie-Josée Frank, M. Norbert Hauptert, M. Fernand Kartheiser, Mme Lydia Mutsch, M. Marcel Oberweis (remplaçant Mme Martine Mergen), Mme Lydie Polfer

M. Jean-Marie Halsdorf, Ministre de la Défense  
M. Jean-Jacques Welfring, Directeur de la Défense  
Mme Florence Ensch, M. Patrick Engelberg, Direction de la Défense

Mme Rita Brors, Secrétaire de la commission  
M. Jean-Paul Bever, Service des Relations publiques

Excusés : M. Xavier Bettel, M. Fernand Boden, Mme Lydie Err, M. Fernand Etgen, Mme Martine Mergen, M. Lucien Weiler

\*

Présidence : M. Ben Fayot, Président de la Commission

\*

#### 1. **Prolongation de la mission OMP K-FOR au Kosovo**

M. le Ministre informe qu'il s'agit de prolonger la participation à la Force de

l'OTAN au Kosovo (KFOR) jusqu'au 15 novembre 2013. Le Luxembourg participe depuis 2000 à la KFOR. Actuellement, 23 militaires luxembourgeois sont déployés au Kosovo, le projet de règlement grand-ducal afférent permettant l'envoi de 26 militaires au maximum. La situation sécuritaire au Kosovo s'étant dégradée, M. le Ministre se rendra prochainement sur place pour informer ensuite la Chambre des Députés en détail sur la situation. Le 2 juin 2011, un accord historique concernant la libre circulation entre la Serbie et le Kosovo a été signé. Le 21 juillet, le Kosovo a décrété un embargo sur les produits serbes. Le Kosovo a ensuite occupé des postes de la frontière entre les deux pays pour surveiller le respect de l'embargo, ce qui a mené à des différends de sorte que la KFOR a dû intervenir. Parallèlement, un accord sur le tampon douanier entre les deux pays a été signé. Des manifestations ont eu lieu dans les derniers jours et la menace dans le Nord du Kosovo est importante. Le 26 septembre, le Kosovo a levé l'embargo. Les responsables des missions KFOR et EULEX ont fait des déclarations allant dans le sens que la présence internationale au Kosovo reste de mise.

### Débat

En réponse à une question afférente d'un membre de la commission, M. le Ministre informe que le changement des modalités d'affectation du peloton<sup>1</sup> n'a que peu de conséquences. Le rattachement au Quartier Général de la KFOR peut apporter une plus-value, les personnes de référence ayant un rang plus élevé. La collaboration avec les militaires autrichiens exécutant les mêmes missions que les militaires luxembourgeois s'est renforcée. Le contingent luxembourgeois continue à être stationné à Novo Selo.

Un autre membre de la commission compare la situation au Kosovo avec celle en Bosnie-Herzégovine. M. le Ministre répond que le danger d'un développement similaire est réel, les forces internationales défendant une stratégie de continuité en cherchant des moyens à rendre la présence plus efficace.

M. le Ministre répond à une question afférente que d'après ses connaissances, l'enquête concernant le décès d'un militaire luxembourgeois au Kosovo a été conclue suite à des entretiens avec les personnes concernées.

M. le Ministre affirme que les militaires luxembourgeois auront une mission de visibilité, mais qu'elle ne consistera pas en la mission de s'interposer entre les douaniers serbes et kosovars.

La commission donne son accord unanime à la prolongation de la présence luxembourgeoise à la Force de l'OTAN au Kosovo (KFOR).

## **2. Information par M. Jean-Marie Halsdorf, Ministre de la Défense sur le Conseil informel de Défense de l'Union européenne des 22 et 23 septembre 2011 et sur la préparation de la réunion ministérielle des Ministres de la Défense de l'OTAN les 5 et 6 octobre 2011**

### Conseil informel de Défense de l'Union européenne des 22 et 23 septembre

---

<sup>1</sup> Le premier peloton luxembourgeois (23 militaires) a été déployé en avril 2000 au sein d'une unité belge. De septembre 2006 jusqu'en mars 2011, le peloton luxembourgeois faisait partie d'un détachement français travaillant au profit de la Multinational Task Force North, puis du Multinational Battle Group North. A la suite de la réorganisation de la KFOR et du passage au « gate 2 », le contingent luxembourgeois a été rattaché directement au Quartier Général de la KFOR à Pristina.

## 2011

Trois sujets ont prédominé les discussions au Conseil informel de Défense à Wrocław (Pologne) :

- la situation en Libye : le développement suit le chemin d'une perspective de démocratisation telle que préconisée par la communauté internationale. Le principe « no boots on the ground » est maintenu. L'Union européenne et l'OTAN collaborent mais il n'est pas encore clair qui prendra l'initiative ;
- crise de la piraterie le long des côtes de la Somalie : M. le Ministre a déclaré sa volonté de maintenir la présence luxembourgeoise pendant un an, une certaine prudence étant de mise parce que le succès ne se manifesterait qu'à long terme ;
- Bosnie-Herzégovine : le Conseil s'est accordé sur la continuité et l'utilisation efficace des moyens.

M. le Ministre informe sur les autres sujets qui ont fait l'objet des discussions. Il a été retenu que l'Agence européenne de défense devrait jouer un rôle actif en tant que quatrième partenaire en ce qui concerne le « pulling and sharing ». Le Luxembourg participe financièrement à un exercice commun au Portugal en 2012. La collaboration entre le Luxembourg, la Belgique et les Pays-Bas a été positivement mentionnée. En ce qui concerne les capacités de planification et de conduite des opérations, tous sauf la Grande-Bretagne se sont mis d'accord que l'Union européenne devrait jouer un rôle. Les relations entre l'Union européenne avec les pays tiers et l'ONU ont également été abordées.

### Débat

Un membre de la commission exprime des soucis concernant l'accès au Canal de Suez. Une deuxième question concerne la piraterie le long des côtes de la Somalie, une troisième question le Chypre. M. le Ministre répond que ses compétences se limitent au volet opérationnel, les sujets abordés étant en partie dans les compétences du Ministre des Affaires étrangères. Il répond toutefois que le problème de la piraterie ne sera résolu qu'à long terme. La contribution luxembourgeoise d'observation aérienne a permis de réagir, mais les pirates ont entretemps changé leur stratégie. Certains pays envisagent de déployer des militaires sur les navires. En ce qui concerne la question d'un autre membre de la commission de savoir si les origines de la piraterie sont prises en considération, M. le Ministre évoque le principe des trois « D » (Défense, Développement, Diplomatie) qui doivent jouer ensemble. M. le Ministre partage les soucis concernant le Canal de Suez. Il est d'avis que la question chypriote et le rôle de la Turquie sont certes des éléments qui ont un impact négatif sur les relations entre l'Union européenne et l'OTAN.

M. le Ministre répond à une question d'un autre membre de la commission que le « burden sharing » a fait l'objet de longues discussions, les opinions entre les 27 Etats membres étant très divisées. La majorité des Etats membres sont en principe pour un « burden sharing » efficace, tandis que la Grande-Bretagne l'exclut catégoriquement.

Répondant à une question sur la présence de l'Union européenne en Libye, M. le Ministre informe que l'Union européenne mettra à disposition des moyens pour stabiliser et consolider la situation en Libye dans différents domaines.

### La préparation de la réunion ministérielle des Ministres de la Défense de l'OTAN les 5 et 6 octobre 2011

Les opérations en Libye et en Afghanistan et la crise de la piraterie en Somalie seront les sujets principaux de la réunion ministérielle.

Afghanistan : Le point sera fait sur ce qui a été atteint en ce qui concerne le transfert de la sécurité aux instances afghanes. La présence du Luxembourg se poursuivra dans le cadre décidé à la Conférence de Lisbonne en 2010 et la participation au « Afghan national Army Trust Found » n'est pas mise en cause, le Luxembourg y ayant contribué en 2010 d'une hauteur de 4 millions d'euros.

Libye : Le mandat de l'OTAN a été prolongé de trois mois, mais l'OTAN désire se retirer aussi vite que possible.

La réforme de la Défense : Un groupe de travail sera mis en place pour analyser comment l'Union européenne et l'OTAN peuvent collaborer. Les discussions concernant la contribution financière se focalisent sur le but de 2 % du PIB. Différents « Trust Founds » seront créés pour compenser les efforts. Le Luxembourg devra s'y positionner, les détails n'étant pas encore connus. La question du maintien de l'agence Namsa au Luxembourg et le système commun de communication par satellites AGS (Alliance Ground Surveillance) seront d'autres sujets intéressant particulièrement le Luxembourg. Les ministres aborderont également le sujet de la préparation du sommet de Chicago qui aura lieu en mai 2012.

#### Débat

M. le Ministre répond à une question afférente que selon le Ministre de la Défense belge, il est envisagé que la Belgique commence en juillet 2012 à retirer des troupes de l'Afghanistan. Le Luxembourg a différentes options pour respecter l'engagement pris en novembre 2010 à Lisbonne. M. le Ministre propose d'y revenir dans une future réunion de la commission dès qu'une piste se concrétisera. En ce qui concerne les relations avec le Pakistan, M. le Ministre estime que les articles parus dans la presse ne reflètent pas tous la situation réelle. Les informations les plus fiables sont celles recueillies lors des déplacements en Afghanistan. M. le Ministre répond à une autre question que la contribution actuelle du Luxembourg se chiffre à 0,6 % du PIB, le programme gouvernemental prévoyant d'atteindre 0,7 % à la fin de la période législative.

M. le Ministre informe que le Directeur de la Défense Jean-Jacques Welfring quittera ses fonctions le 1<sup>er</sup> octobre 2011 pour accéder au poste d'Ambassadeur auprès de l'OTAN. Son successeur sera M. Patrick Engelberg.

Luxembourg, le 10 novembre 2011

La Secrétaire,  
Rita Brors

Le Président,  
Ben Fayot